Conférence du désarmement

2 septembre 2016
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 22 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le texte du commentaire du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée concernant le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique au sujet des activités de retraitement de la République populaire démocratique de Corée

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève sollicite l'assistance du secrétariat pour publier et distribuer le communiqué de presse ci-joint en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.

GE.16-15198 (F) 220916 270916

Merci de recycler

Commentaire du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée concernant le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les activités de retraitement de la République populaire démocratique de Corée

1. Le Gouvernement de la République de Corée prend note du fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique a fait état, dans le rapport de son directeur général, de multiples indices donnant à penser que la République populaire démocratique de Corée a fait fonctionner ses installations de retraitement durant l'année, en précisant que les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, y compris celles relatives aux installations de retraitement et d'enrichissement de l'uranium, constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sont profondément regrettables.

2. Toutes les activités à caractère nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, y compris le retraitement de barres de combustible usé, qu'elle a reconnu la semaine dernière (17 août) par le biais de médias étrangers, constituent clairement une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que le régime de non-prolifération. Le Gouvernement de la République de Corée juge ces activités de la République populaire démocratique de Corée gravement préoccupantes et les condamne vigoureusement.

3. La République populaire démocratique de Corée doit reconnaître clairement que la communauté internationale ne saurait en aucune circonstance accepter que la République populaire démocratique de Corée possède des armes nucléaires. Le Gouvernement de la République de Corée exhorte vivement la République populaire démocratique de Corée à cesser immédiatement la mise au point d'armes nucléaires et à prendre des mesures allant dans le sens d'une dénucléarisation authentique.

4. Le Gouvernement de la République de Corée s'engage à travailler en étroite collaboration avec les grands pays et les organisations internationales concernées pour prendre les mesures nécessaires et renforcer les actions menées à l'échelle mondiale pour accentuer les sanctions et intensifier la pression sur la République populaire démocratique de Corée.